



EN BREF :

- État de la situation.
- Mildiou et anthracnose.
- Délais avant la récolte.
- Nouveau guide sur les maladies de la vigne.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Région	Stade phénologique	Observations
Bas-Saint-Laurent	Fermeture de la grappe ( <b>Vandal Cliche</b> ) à début véraison ( <b>Sabrevois</b> et <b>DM-8521</b> )	Anthracnose : présent sur <b>Vandal Cliche</b> , sur les feuilles, les tiges et les fruits. Les traitements se poursuivent. Mildiou : aucun symptôme.
Chaudière-Appalaches	Fruits verts ( <b>Ste-Croix</b> ) à véraison ( <b>Sabrevois</b> , <b>Vandal Cliche</b> )	Mildiou : présent sur vrilles et rameaux, sous contrôle sur le feuillage et les grappes.
Centre-du-Québec	Véraison	Anthracnose : présent mais sous contrôle.
Estrie	Début véraison ( <b>De Chaunac</b> , <b>Foch</b> , <b>Sabrevois</b> , <b>Ste-Croix</b> ) à fruits verts ( <b>Vandal Cliche</b> , <b>Geiseiheim</b> )	Mildiou : nouveaux symptômes sur les jeunes vrilles (Foch, Geiseiheim, De Chaunac et Leon Nillot). Blanc : absent. Insectes : présence de larves de cicadelles et d'adultes de l'altise à tête rouge, présence de larves dans les fruits.
Laurentides	Véraison	Anthracnose : sous contrôle. Carence en magnésium et manganèse.
Montérégie	Véraison pour la plupart des cépages	Mildiou : nouveaux symptômes sur les jeunes vrilles (Chancellor). Blanc : stable. Insectes : présence d'adultes de l'altise à tête rouge et de larves de cicadelles. Carences en magnésium.

## MILDIOU ET ANTHRACNOSE

Les derniers traitements contre le mildiou devraient être faits à la véraison avec un fongicide protectant, soit le CAPTAN (captane) ou le FOLPAN (folpet). Ces traitements auront aussi une action contre

l'antracnose. Une fois ce traitement fait, il ne devrait plus être nécessaire, dans la majorité des cas, de traiter contre le mildiou, car à ce stade, les grappes ne sont plus sensibles à cette maladie. Les traitements, pour combattre l'antracnose, pourraient aussi s'arrêter à ce moment. Vous pouvez vous référer au bulletin d'information **No 02** du 28 avril 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig06.pdf>).

Pour ces deux maladies, il serait prudent de rogner les nouveaux symptômes apparus dernièrement sur les jeunes pousses afin d'arrêter l'extension de la maladie.

Si vous n'avez pas réussi à contrôler adéquatement le mildiou, consultez votre conseiller et votre œnologue quant à la stratégie à adopter dans les prochaines semaines.

## DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le **nombre maximum de traitements par saison** et le **délai avant la récolte** sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépasseront les normes prescrites.

De plus, il pourrait y avoir des risques, lors de la transformation, à utiliser des **fongicides** près de la récolte. Ces risques sont, entre autres, l'inhibition partielle des levures, la présence de résidus dans le vin, la modification de l'expression des arômes variétaux de certains cépages et le risque de casse cuivrique. Pour plus d'information, consultez votre œnologue.

### Délais avant la récolte des principaux fongicides utilisés

66 jours	45 jours	30 jours	21 jours	14 jours	7 jours	1 jour
GAVEL (6)	POLYRAM (3)	DIKAR  DITHANE  MANZATE  PENNCOZEB	KUMULUS (vin) (8)  SOUFRE MICROSCOPIQUE (8)	ABOUND (3)  FLINT (4)  LANCE (5)  NOVA (5)  SOVRAN (4)  ZOXIUM (8)	CAPTAN  SUPRACAPTAN  ELEVATE (3)  MAESTRO  ROVRAL (2)  SCALA (3)  VANGUARD (2)	COPPER 53W  COPPER SPRAY GUARDSMAN*  COPPER OXYCHLORIDE  FOLPAN (4)  KUMULUS (table) (8)  SOUFRE MICROSCOPIQU E UAP (table) (8)

( ) Nombre de traitements maximum par saison lorsque spécifié sur l'étiquette du pesticide.



***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

## **GUIDE D'IDENTIFICATION DES PRINCIPALES MALADIES DE LA VIGNE**

Ce nouveau guide a pour objectif d'aider les viticulteurs et les conseillers à reconnaître adéquatement les maladies qui s'attaquent à la vigne dans l'est du Canada. Il a été produit par Odile Carisse et Réjean Bacon, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Jacques Lasnier, Co-Lab Recherches et Développement et Wendy McFadden-Smith, consultante McSmith Agricultural Research Services. Présentement, il est seulement accessible sur Internet. Comme il s'agit d'un fichier pdf, vous pouvez donc facilement l'imprimer : [http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/malad\\_f\[1\].pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/malad_f[1].pdf).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
GINETTE H. LAPLANTE, technologiste agricole - Avertisseuse  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
1355, rue Gauvin, bureau 3300, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7  
Téléphone : 450 778-6530, poste 235 – Télécopieur : 450 778-6540  
Courriel : [ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste, Cindy Ouellet et Isabelle Beaulieu, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – vigne – 23 août 2006***

